



**DELIBERATION N° 7**

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 2 juin 2023

**Membres présents** : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S. DARRIGUES - JM GUTIERREZ - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - A. DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - F. BILLARD

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

M. EVENE donne pouvoir à C.DOS SANTOS  
C. DUFOUR donne pouvoir à L. GUYONNIE  
E. DEITIEUX donne pouvoir à C.DUPIN  
S.PUYO donne pouvoir à S.DARRIGUES  
X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ  
J. RANCE donne pouvoir à MA THEBAUD  
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

**Membre absent n'ayant pas donné procuration** :

B.GERY

Secrétaire de séance : C.DUPIN

JP CAZAUX expose que depuis la mise à jour de l'adressage sur son territoire en 2021, et afin de faciliter l'acheminement des courriers, l'accès aux services de secours, le raccordement à la fibre, entre autres, la Commune a décidé de dénommer systématiquement les nouvelles voiries privées issues de la délivrance d'autorisations d'urbanisme (lotissements par exemple).

Il est donc demandé aux titulaires de l'autorisation d'urbanisme de proposer une dénomination pour la voie interne du projet.

Concernant la voirie privée interne au projet de construction de 9 maisons individuelles groupées sises au bout de l'allée du Val des Près, il est proposé par un courriel du promoteur en date du 19 avril 2023 Impasse Bois-joli,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 28

Pour : 28  
Contre :  
Abstentions :

**Objet : nouvelle  
dénomination de  
voirie : impasse  
du Bois joli**

**Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le**

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230609-08\_09\_06\_2023-DE

S<sup>2</sup>LO

donne son accord pour la dénomination de la parcelle

Bois-joli,

charge Monsieur Le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la mise à jour de la Base Adresse de la commune de Boucau et à la diffusion de l'information aux services concernés et aux administrés.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 12 juin 2023

Le Maire,

Francis GONZALEZ

